

EN ROUTE VERS L'UNITÉ

la vie spirituelle

La prière pour l'unité

Dix pèlerinages œcuméniques

Le clergé caché sous le sacrement

Plaidoyer pour le psaume 118

Leçons d'un millénaire monastique

1 9 6 7

JANVIER



LES ÉDITIONS DU CERF

LA VIE SPIRITUELLE

paraît le 1^{er} de chaque mois

COMITÉ DE DIRECTION :
F. LOUVEL, A.-M. ROGUET, A. PLÉ, B. BRO, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements partent de
janvier, avril, juillet et octobre

	La Vie Spirituelle seule	Avec Supplément trimestriel	Supplément seul
Un an	18,00	32,00	16,00
Six mois	10,00		
Etranger	20,00	35,00	17,00
Soutien	25,00		

LE NUMÉRO (FRANCE ET ÉTRANGER) : 2,20 F

N. B. — Si votre réabonnement n'est pas encore effectué
(voyez la bande d'envoi), veuillez le faire immédiatement.
Merci.

Abonnement spécial
pour les religieuses contemplatives
8 F

CHÈQUE POSTAL :
ÉDITIONS DU CERF, PARIS 1436-36

Adresser la correspondance à :

ADMINISTRATION DE LA VIE SPIRITUELLE
29, boulevard Latour-Maubourg, Paris-7^e. INV. 30-53

PUBLICITÉ LECOMTE, 24, BOULEV. POISSONNIÈRE, PARIS-IX^e
TÉL. TAITBOUT 82-74, 52-39.

49^e ANNÉE N° 534. T. CXVI JANVIER 1967

LA VIE SPIRITUELLE

CXVI

Janvier 1967

N° 534

PLAIDOYER POUR LE PSAUME 118

Ce psaume, longtemps considéré comme une des plus belles pièces du psautier, — ainsi pensait encore Pascal — n'a plus la faveur du public chrétien d'aujourd'hui. Les exégètes catholiques, sans doute, ne se permettent pas de reprendre à leur compte les sévères jugements de la critique libérale ; mais, lorsqu'ils doivent célébrer les mérites de ce texte inspiré, ils ne le font qu'avec réserves et réticences. Les usagers du bréviaire n'éprouvent, eux, aucune gêne à le trouver fort ennuyeux, à avouer bien simplement que c'est sans grande joie qu'ils le voient, chaque dimanche et fête, revenir à l'office.

Tout, dans ce psaume, paraît devoir heurter la sensibilité et les goûts du lecteur contemporain : le caractère artificiel de sa composition littéraire, son culte de la Loi que devait condamner saint Paul, sa conception apparemment légaliste des relations entre Dieu et l'homme.

Les modernes ont-ils donc ici raison contre les anciens ? Rien n'est moins sûr. L'impression fâcheuse que dégage la récitation de ce psaume pourrait bien venir de ce que nous le lisons mal. Les griefs que l'on formule spontanément contre lui ne sont peut-être pas aussi justifiés qu'on le croit.

LA COMPOSITION DU PSAUME

Comment cet interminable psaume n'engendrerait-il pas l'ennui ? On n'y discerne aucun développement de pensée susceptible de maintenir l'intérêt de la lecture. Pêle-mêle se succèdent

affirmations :

Je n'en serai pas pour ma honte
si je considère toutes tes volontés. (6)

et vœux :

Puissent mes voies demeurer fermes
dans l'observance de ta charte. (5)

résolutions :

Je veux méditer tes directives
et vais considérer tes sentiers. (15)

confessions :

Je savoure ta charte,
je n'oublie pas ta Parole. (16)

et prières :

Accorde à ton serviteur de vivre
et je garderai ta Parole. (17)

Pour unifier ces éléments disparates, il manque un grand souffle poétique qui puisse tout soulever et emporter avec l'élan fougueux d'un torrent de montagne. Ce sont toujours les mêmes idées qui reviennent, sans que le psalmiste semble se soucier d'en varier l'expression ; et ses idées ne sont que des lieux communs puisés dans le Deutéronome, la littérature prophétique ou sapientielle. Le psaume 118 fournit ainsi l'un des meilleurs exemples de ce que certains exégètes ont appelé le « style anthologique ».

Le mode de composition poétique adopté ne serait guère favorable, d'ailleurs, à l'expression d'une pensée originale vigoureusement charpentée. C'est en commençant huit fois de suite par une même lettre de l'alphabet, que les versets s'enchaînent les uns aux autres. Ce procédé alphabétique, qui ne peut manquer d'apparaître bien artificiel, est un procédé mnémotechnique ancien dont la littérature de Ras Shamra fournit déjà des exemples. Mais la Bible n'y recourt qu'assez tardivement, à une époque où le souci d'exploiter les richesses du passé l'emporta sur les effusions d'un lyrisme créateur.

Ce bilan est apparemment bien négatif. Il serait accablant, s'il ne fallait, paradoxalement, mettre à l'actif de ce psaume ce que précisément nous tenons pour des défauts. Pourquoi exiger une pensée neuve et vigoureuse d'un auteur dont l'intention est de nous faire méditer sur un donné déjà connu ? Qu'il reprenne sans cesse les mêmes idées ne doit ni surprendre ni scandaliser, si l'on sait qu'il veut par là les faire entrer au plus profond de l'âme, à la manière de la goutte d'eau qui tombe obstinément au même endroit, obsédante comme la note indéfiniment répétée du fameux prélude de Chopin.

La méditation, ici comme ailleurs, implique une mise en sommeil de l'activité intellectuelle. C'est ce que tend à produire la composition alphabétique du psaume qui, en imposant à l'esprit l'évidence d'un enchaînement d'idées dépourvu de tout lien logique, oblige à renoncer à suivre un raisonnement, le développement d'une pensée cohérente. L'effet n'est malheureusement perceptible que dans l'original hébreu, à moins que, comme on l'a tenté en anglais, la traduction n'utilise le même artifice de style.

Le psaume 118 nous invite donc à communier, en toute simplicité de cœur, à une longue et féconde méditation. Abandonnons cette préoccupation qu'entretiennent les manuels, du problème à résoudre, de la pensée et doctrine d'un auteur à mettre en évidence. Faut-il même songer à un auteur ? Pourrait-on imaginer un scribe fouillant les textes anciens, en quête de centons qu'il

classera par ordre alphabétique ? Représentons-nous bien plutôt un groupe de pieux Israélites, où chacun, à tour de rôle, exprime ce qu'il pense de la Loi, avec une courte proposition qui doit débiter par une lettre définie de l'alphabet. Pour peu qu'on ne leur laisse à tous pas trop de temps pour réfléchir, ils livrent ce qui leur vient spontanément à l'esprit, ce qui jaillit de leur cœur.

Ainsi s'expliquerait cette suite de réflexions d'inégale valeur, tantôt neuves, tantôt banales qui, parfois, font rebondir la pensée précédemment exprimée, et parfois, au contraire, interrompent brusquement le cours. Tout semble ici dépendre de la profondeur et de la promptitude de l'esprit des divers participants. Tel possède assez d'imagination pour imprimer au discours une orientation nouvelle ; il s'écriera, par exemple, à brûle-pour-point :

Il est temps d'agir, Yahvé,
on a violé ta Loi. (126)

Tel autre doit se contenter de reprendre l'idée de son devancier (voir les séquences 88-89 ; 98-100 ; 146-147), en lui empruntant même, au besoin, son mot de départ :

Languit mon être après ton salut,
j'espère en ta Parole, (81)

Languissent mes yeux après ta parole
et je dis : « Quand me consoleras-tu ? » (82)

Il n'est ni ennui ni fatigue à craindre, pour celui qui se laisse emporter, sans résistance, par le flot chaotique de ces réflexions détachées, qui laissent apparaître au grand jour l'âme d'un peuple, dans la spontanéité de ses élans. Mais, convenons-en, l'expérience, pour être fructueuse, ne doit pas se prolonger trop longtemps. Réciter le psaume d'un trait, aux petites Heures du dimanche, restera toujours un exercice fastidieux. En répéter la lecture de quelques strophes, au cours de la semaine, fournirait en revanche matière à amples et salutaires méditations.

LE SUJET DU PSAUME

Pour se faire une âme vraiment juive, on ne saurait rêver guide plus sûr que notre psaume 118. Est-ce bien ainsi, toutefois, que l'on deviendra meilleur chrétien ? Avons-nous le droit d'entretenir en nos cœurs un culte de la Loi qu'a condamné saint Paul et auquel il n'a cessé d'opposer la justification par la foi et la liberté de l'Esprit ?

Que ce psaume ne soit pas chrétien, il ne saurait être question de le nier. Il ne diffère pas en cela des autres psaumes, dont aucun n'est chrétien, nous l'avons déjà souligné, tandis que tous sont christianisables. Une re-lecture s'impose, re-lecture légitime puisque les Ecritures trouvent leur sens plénier dans le mystère du Christ qui les accomplit. Tous les textes inspirés doivent être repris et élevés par nous à un plan chrétien ; et c'est à nous qu'il revient de leur créer ce climat évangélique où ils doivent trouver toute leur valeur, mais que nous ne saurions, d'aucune manière, exiger d'eux.

Pour en revenir au texte qui nous intéresse, on peut tout aussi bien le lire dans une perspective chrétienne que dans une perspective proprement pharisienne. Tandis qu'un Juif y célébrera une observation de la Loi dont il attend la justification, le chrétien, qu'a justifié sa foi au Christ, y chantera son amour filial pour la volonté du Père.

C'est afin de pouvoir, plus librement et plus efficacement, conformer leur vie à ce que Dieu veut, que les chrétiens ont été libérés de ce joug d'une loi qui accuse et condamne. Aussi le grand théoricien de la liberté chrétienne qu'est saint Paul invite-t-il ses fidèles à rechercher sans cesse la volonté de Dieu pour « mener une vie digne du Seigneur et qui lui plaise en tout » (Col 1, 10).

1. Eph 5, 17 ; 6, 6 ; Col 1, 9 ; Rm 12, 2.

La nouvelle alliance, en effet, ne saurait être moins exigeante que l'ancienne. Elle a également ses commandements (Jn 14, 21), que résume un unique commandement nouveau (Jn 13, 34), synthèse des exigences de la Loi ancienne² :

Voici mon commandement :
aimez-vous les uns les autres
comme je vous ai aimés. (Jn 15, 12)

Mais, loin d'asservir, ce commandement élève au plan de la charité divine et fait goûter la joie de l'intimité de Dieu :

Si quelqu'un m'aime,
il gardera ma parole,
et mon Père l'aimera
et nous viendrons à lui,
et nous ferons chez lui notre demeure. (Jn 14, 23)

Le Nouveau et l'Ancien Testament possèdent donc en commun le souci d'une soumission totale à la volonté divine qui est, pour celui-ci, obéissance aux prescriptions de l'alliance, pour celui-là communion à la vie même du Fils de Dieu. Les deux points de vue ne s'opposent pas : le premier conduit au second, de telle sorte qu'en méditant, avec le psaume 118, sur l'observation de la Loi, on peut devenir un peu plus frère (cf. Mc 3, 35) de celui qui déclarait :

Ma nourriture
est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé. (Jn 4, 34)

UN LÉGALISME DÉSUET

S'il peut faire naître et grandir en nous le culte de la volonté du Père, le psaume 118 ne risque-t-il pas en revanche, par son

2. Mt 22, 37-40 ; Mc 12, 28-31 ; Lc 10, 25-28 ; Rm 13, 8-10 ; Ga 5, 14.

extraordinaire insistance sur le terme de Loi, de dénaturer l'image des relations entre Dieu et l'homme, et d'affecter notre religion d'un légalisme bien passé de mode ?

Notre appréhension vient de ce que nous nous méprenons sur la signification biblique du terme de loi. Lorsque nous parlons de loi, nous songeons d'instinct à un harmonieux équilibre de la société auquel les individus devront, de gré ou de force, sacrifier une partie de leur liberté. Or, en Israël, la Loi vise moins à défendre un ordre établi qu'à promouvoir un nouvel état de chose ; ce qui lui confère un caractère constructif, un aspect dynamique que nos mots ne suggèrent guère. C'est qu'elle est la Loi d'une alliance ; elle évoque le pacte gratuit par lequel Yahvé s'est engagé à édifier l'histoire, et sollicite l'adhésion de l'homme, moins en le contraignant qu'en faisant appel au plein exercice de sa liberté.

Une loi constructive et dynamique.

Ce n'est pas le Créateur de l'univers qui dicte ses lois à Israël, mais le Goël, le Rédempteur, celui qui délivra les Hébreux de la servitude d'Égypte, pour en faire un peuple qui soit pleinement à lui. Une simple phrase suffit, dès lors, à justifier ses exigences : « C'est moi Yahvé ton Dieu depuis la terre d'Égypte » (voir Lv, ch. 19-20).

Sans doute existe-t-il un lien entre la Loi et l'ordre de la nature que le judaïsme semble reconnaître lorsqu'il magnifie le rôle qu'a joué la Torah dans la genèse du monde. Mais c'est la Torah qui domine la création et non la création qui fonde la Torah. La geste créatrice sert de prélude à l'histoire du salut³ et, à ce titre, en annonce les thèmes essentiels et les lois, le repos sabbatique par exemple.

3. Cf. Evode BEAUCAMP, *La Bible et le sens religieux de l'univers*, la Création, premier chapitre de l'histoire, pp. 83-104.

Le don d'une loi qui a pu régler le rythme même de la création du monde, ouvre à Israël la perspective d'un exceptionnel avenir. N'est-elle pas, la Torah — le mot dérive d'une racine signifiant « montrer » —, l'indication que Dieu lui donne dans le concret de son histoire, la signalisation de la route que lui trace Yahvé :

Heureux l'homme dont la route est route parfaite,
qui marche selon la loi de Yahvé. (1)

Fais-moi éviter le chemin trompeur :
accorde-moi la grâce de la Loi. (29)

L'image du chemin revient fréquemment dans notre psaume (plus d'une vingtaine de fois). Le mot *derek*, « voie » qui, parfois, devient un simple synonyme des termes servant à désigner la Loi :

Fais que je vive en suivant tes voies. (37)

se retrouve le plus souvent en combinaison avec ces derniers, pour en appuyer le caractère positif et dynamique :

Sur la voie de tes volontés je cours (32)
mets-moi sur le chemin de tes volontés. (35)

Engagé ainsi sur la route qu'indique Dieu :

J'ai examiné mes voies,
je ramènerai mes pas vers les clauses de ton alliance. (59)

l'homme ne chemine pas à l'aveugle :

Ta parole est lampe sur mes pas,
une lumière sur mon sentier. (105)

sûr de n'être pas déçu au terme du voyage :

Je n'en serai pas pour ma honte
si je considère tes volontés. (6)

Qui, au contraire, voudrait marcher seul, ne ferait que s'égarer sur des fausses pistes :

Tant que je n'ai pas été éprouvé, j'ai erré ;
mais maintenant j'observe ta Parole. (67)

au lieu de la plénitude de la vie, c'est la mort qui l'attend :

Détourne-moi du néant trompeur,
fais que je vive en suivant tes voies. (37)

La Loi d'un Dieu qui s'engage.

Yahvé ne dirige pas l'histoire en se contentant de montrer aux hommes, de loin, la route qu'ils auront à suivre. Il donne des directives à un peuple dont il a pris en main les destinées dont il épouse la cause et, qu'en sa justice, il veut faire vivre :

Dans les clauses de ton alliance, une éternelle justice :
que je comprenne et que je vive. (144)

Don d'un Dieu fidèle qui reste près des siens :

Tu te fais proche, toi, Yahvé ;
toutes tes volontés sont fidélité. (151)

la Loi sera pour Israël un gage de sa protection diligente :

Que ta main me vienne en aide
puisque j'ai désiré suivre tes directives. (17)

de son salut :

Vois ma misère et sauve-moi,
puisque je n'ai pas oublié ta Loi. (153)

de sa bénédiction :

Bienheureux qui respecte les clauses de ton alliance. (2)

et de sa paix :

Une grande paix pour qui aime ta Loi. (165)

A qui refuse d'obtempérer, on reprochera moins de porter préjudice au bon ordre de la société que de faire fi de l'amour de Dieu et de dédaigner la main qu'il tend. Le mépris du don divin conduit à un isolement stérile :

Tu méprises ceux qui s'écartent de ta charte :
trompeuse est leur astuce. (118)

que hante la malédiction vengeresse destinée au parjure :

maudit qui s'écarte de tes volontés. (21)

Les sept synonymes du mot *torah*, que le psaume reprend dans presque chacune de ses strophes, appartiennent tous au vocabulaire de l'alliance et, à eux seuls, pourraient suffire à nous en évoquer le drame. Les mots *précepte*, *décret*, *ordre*, *ordonnance*, dont on se sert pour les traduire, en accentuent malheureusement le caractère autoritaire, sans plus rien laisser deviner de l'idée qu'ils présupposent d'un engagement de Yahvé vis-à-vis d'Israël.

Avec tel de ces synonymes, la Loi apparaît comme une charte que le psalmiste demande à Yahvé de lui enseigner : c'est la charte qui fait d'Israël le peuple de Yahvé. Pour tel autre, ces articles deviennent autant d'édits royaux, volonté du roi suzerain de l'alliance (Dt 33, 5) qui, nonobstant leur caractère impérieux, portent tous la marque de sa justice (172) et de sa fidélité (86, 151).

Yahvé ne fait pas peser sur les siens, en effet, le poids d'une autorité arbitraire. Il commande comme le chef qui se sait responsable des destinées de son peuple. Ses ordres sont comme des directives qu'il lui donne afin de le faire vivre et prospérer ainsi qu'il s'y est engagé.

On parle aussi de *témoignage*, si du moins, on suit les ver-

sions. La Loi ne devrait-elle pas permettre à Israël de fournir la preuve de sa fidélité à Yahvé, comme elle apporte celle de la fidélité de Yahvé à Israël ? Le sens de témoignage, toutefois, ne paraît pas ici premier et résulte vraisemblablement d'une confusion entre deux racines sémitiques voisines. Le mot hébreu ainsi traduit, évoque les clauses d'une alliance que chacune des deux parties s'est engagée à observer sous la foi du serment.

L'alliance qui, d'Israël, fit le peuple de Yahvé, en vertu d'une élection aussi libre que gratuite, fait partie d'un dessein qui domine et transcende l'Histoire. Aussi le don de la Loi vient-il s'inscrire dans la série des *jugements* de Yahvé, « jugements de justice » — l'expression revient une dizaine de fois —, auxquels Israël doit et ses succès et ses victoires :

Tu es juste, toi, Yahvé :
droiture que tes jugements. (137)

Dans la Torah, enfin, le Juif reconnaît la *Parole* de son Dieu, une Parole sûre, éprouvée comme l'argent passé au creuset (140), la Parole éternelle qui, de la lumière d'un prodigieux passé comme de celle d'un radieux avenir, peut seule éclairer les tristesses du présent :

Mes yeux languissent après ta Parole
et je dis : quand me consoleras-tu ? (90)

Mon âme se fond de chagrin :
relève-moi suivant ta Parole. (28)

Une Loi qui engage.

Plutôt que contraint, Israël se trouve invité à obéir et la Torah sollicite sa liberté plus qu'elle ne la limite. Le Peuple élu n'obtempère pas, de mauvais gré, à un ordre reçu, il choisit librement (173) de s'attacher (31) à une Loi qu'il aime (cinq fois) et recherche avec empressement (45), qu'il garde (une vingtaine de

fois) et cache jalousement au fond de son cœur (11) afin de n'en rien oublier (une dizaine de fois) :

Je me hâte et vais sans délai garder tes volontés. (60)

La soumission à la volonté divine ne représente pas, à ses yeux, une humiliante sujétion. Il la considère, au contraire, comme un privilège dont il se montre fier :

Il m'appartient en propre de garder tes directives. (56)
Ma part, je le dis, Yahvé,
c'est de garder tes paroles. (57)

La Loi ne constitue-t-elle pas son héritage de fils (111) sur une terre où, sans elle, il serait étranger (19, 54) ? Cette adhésion enthousiaste à la Torah oblige le pieux Israélite à des prises de position décidées. Accepter le joug de la Loi, comme plus tard diront les rabbins, c'est, par le fait même, entrer dans la compagnie de ceux qui craignent Dieu (63, 79) et fuir sans délai la société des méchants :

Retirez-vous de moi, vous qui faites le mal :
je veux garder les volontés de mon Dieu. (115)

Tristesse (136) et rage (139) envahissent l'âme du psalmiste à la pensée des sans-loi et, contre eux, son cœur brûle d'une colère qui annonce la colère même de Dieu :

La fureur m'emporte à propos des sans-loi
qui abandonnent ta Loi. (53)

De tels emportements ne sauraient évidemment pas manquer de provoquer de violentes réactions. Il n'y a donc pas à s'étonner que le psalmiste compte tant d'ennemis à s'acharner contre lui (157). Les esprits forts, toutefois, peuvent bien se gausser de lui (51, 141), multiplier les embûches sur son chemin (61, 85,

110) ; les princes mêmes peuvent se dresser contre lui (23, 161), rien n'entamera son inaltérable constance :

Ma vie est constamment en jeu ;
ta Loi, je ne l'oublie pas. (109)

Peu s'en faut qu'on ne m'aie balayé de la terre :
je n'abandonne pas, moi, tes directives. (87)



Au lieu d'engendrer l'ennui, le psaume 118 pourrait faire naître une paisible et fructueuse méditation. Il suffirait d'y sentir partout vibrer l'âme d'Israël, d'y percevoir le jaillissement spontané de sa joie à se sentir le peuple de Yahvé ; de communier à son bonheur de marcher sur la route par lui tracée, dans l'attente de l'heure où il mettra le sceau à son grand dessein d'amour.

La Loi qu'il célèbre c'est « l'aujourd'hui de Dieu », son exigence toujours actuelle et dont on n'est jamais quitte :

A tout je vois une fin ;
tes volontés sont illimitées. (96)

qu'on n'a jamais fini de méditer (une dizaine de fois), de savourer (47, 103), de regarder (6, 15), heureux de la sagesse qu'on y puise (98, 99, 100), autant que si l'on avait mis la main sur le plus précieux des trésors :

Dessille mes yeux
pour que je considère tes merveilles. (18)

Cet « aujourd'hui » est aussi « hier », une histoire tissée de fidélité dont l'origine se confond avec la genèse même du monde :

D'âge en âge ta fidélité ;
tu fixas la terre : elle tient. (90)

un geste de justice pour laquelle on ne cesse de rendre grâces :

Au milieu de la nuit je me lève pour te rendre grâces
à cause des jugements de ta justice. (62)

où s'inscrit le passé de l'élu, que Dieu marqua du sceau de ses bontés :

Tu as fait du bien à ton serviteur
selon ta Parole, Yahvé. (65)

C'est enfin le « demain » des promesses divines :

Rappelle-toi la Parole donnée à ton serviteur ;
c'est elle qui fonde mon espoir. (49)

la parole dont l'espoir illumine la profondeur des nuits :

Je devance l'aurore pour t'implorer :
j'espère en ta Parole. (147)



Comme Israël, l'Israël du psaume 118, cet Israël riche des promesses de l'alliance, le chrétien « attend son Dieu », il guette le jour du « Dieu qui est, qui était et qui vient ». Il attend, à l'écoute lui aussi, d'une parole qui mobilise toutes les ressources de son être et exige de lui une disponibilité totale :

Cette Parole, ce n'est pas assez de la parcourir des yeux et des lèvres, il faut s'y attacher, il faut y séjourner, il faut s'en imprégner... non pas, dans un esprit de curiosité vaine, mais de dévotion ; il faut l'habiter, il faut l'emmagasiner en nous, il faut dormir et se réveiller avec elle, il faut nous persuader qu'elle est tout entière du pain, que c'est d'elle seulement que nous avons faim¹...

Evode BEAUCAMP, o.f.m.

4. P. CLAUDEL.